



République Française  
Département des Bouches-du-Rhône  
**Régie des Eaux de Terre de Provence**

Délibération du Conseil d'Administration  
Séance du 29 juin 2021

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni ce jour, mardi 29 juin 2021 à 18h30 à la salle des mariages en mairie de ROGNONAS, sous la présidence de M. Jean-Pierre SEISSON, président de la Régie.

Etaient présents : BALDI Jean-Marc, BESSON Jacques, FABRE Louis-Pierre, FAURE Vincent, MILLET Isabelle, MOURGUES Gilles, ONTIVEROS Christian, PICARDA Yves, PONCHON Solange, SEISSON Jean-Pierre, ROBERT Daniel, TATON Robert

Procurations : ANZALONE Marie-Laurence (procuration à MILLET Isabelle), FERRIER Pierre (procuration à FABRE Louis-Pierre), GIRAUD Pierre (procuration à Daniel ROBERT), LEPIAN Jean-Louis (procuration à SEISSON Jean-Pierre), LUCIANIRIPETTI Marina (procuration à PONCHON Solange), MARCON Patrick (procuration à FAURE Vincent), PAULEAU Serge (procuration à TATON Robert), PORTAL (procuration à MOURGUES Gilles)

Absents: DEVOUX Jean-Louis

Quorum : 8	Présents : 12	Suffrages exprimés : 20	Pour: 20 Contre : Abstention :
Date de la convocation : 22 juin 2021			

N° de la délibération : 2021-29
<b>Objet</b> : Approbation du compte administratif 2020 – budget assainissement non collectif

Le Conseil d'administration,

Après avoir eu la présentation du compte administratif 2020 par le Président M. Jean-Pierre SEISSON,

Après le départ du Directeur, ordonnateur de la Régie,

1°/ **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice	Section d'exploitation	85 912,26	35 201,31	-50 710,95
	Section d'investissement	1 215,00	0	-1 215,00
Report de l'exercice N-1	Section d'exploitation		81 231,66	
	Section d'investissement		0	
<b>TOTAL</b>		<b>87 127,26</b>	<b>116 432,97</b>	<b>29 305,71</b>

		Dépenses	Recettes
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'exploitation		
	Section d'investissement	0,00	0,00
	TOTAL des RAR	0,00	0,00

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Résultat cumulé	Section d'exploitation	85 912,26	116 432,97	30 520,71
	Section d'investissement	1 215,00	0,00	-1 215,00
	TOTAL CUMULE	87 127,26	116 432,97	-29 305,71

2°/ **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget assainissement non collectif tel que présenté.

Fait et délibéré en séance,  
A ROGNONAS, le 29 juin 2021

Le Président,  
Jean-Pierre SEISSON



Transmission au représentant de l'Etat le : *22 juillet 2021*

Publication le : *22 juillet 2021*

La présente dé libération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.

**BORDEREAU D'ENVOI**



**REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE**  
1313 Route Jean Moulin  
13 670 SAINT ANDIOL

Référent : **Sébastien BRIAS**  
Tél. 04 90 95 04 36  
Tél. direct 04 90 95 44 59 / 04 90 95 45 85  
Courriel : [direction@eauxtdp.fr](mailto:direction@eauxtdp.fr)

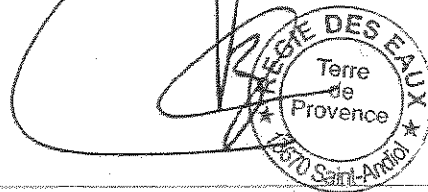
Liste des pièces adressées le 13/07/2021

à

**Monsieur le Sous-Préfet d'Arles**

<b>DESIGNATION DES PIECES</b>	<b>N°</b>	<b>DATE DES ACTES</b>
<u>Nature et objet de l'acte</u> <i>Délibération</i>  Approbation du compte administratif 2020 – budget assainissement non collectif	<u>Numéro de l'acte</u>  2021-29	<u>Date à laquelle a été pris l'acte</u>  29/06/2021

Fait à ST ANDIOL, le 13/07/2021  
Le Directeur administratif et  
financier,  
Sébastien BRIAS



**ACCUSE DE RECEPTION :**

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :

